

Le code de l'indigénat

De quoi parle-t-on ?

Le « code de l'indigénat » désigne le système pénal qui été appliqué aux « indigènes » en Algérie puis dans l'ensemble des colonies françaises.

En quoi consiste ce système pénal ?

- Des infractions spécifiques qui n'existent que pour les indigènes.
- Un système administratif : les peines sont appliquées sans procès.

Qu'est ce qu'un « indigène » ?

Les habitants des colonies françaises étaient divisés en deux catégories :

- Les « citoyens » français qui ont les mêmes droits que les Français résidant en France.
- Les « indigènes » qui ne possèdent pas ces droits.

Le statut de citoyen était réservé aux fonctionnaires et aux colons français.

Quelles étaient les conséquences du « code de l'indigénat » dans la vie quotidienne des « indigènes » ?

- Des libertés publiques limitées : il était par exemple interdit de se réunir ou de voyager sans autorisation ou de circuler la nuit.
- Respect de l'autorité coloniale : toutes critiques envers les autorités coloniales étaient punies.
- Soumission à l'autorité coloniale : les autorités coloniales pouvaient réquisitionner le bétail, imposer des tâches ou punir le refus de transmettre des informations.
- Aucune preuve n'était nécessaire pour punir.

Les punitions infligées :

- Amendes individuelles ou collectives : en cas de feu de forêt tout le village devait payer une amende.
- Peine de de prison et travail forcé.

Le « code de l'indigénat » en quelques chiffres :

31 infractions spécifiques aux « indigènes »

17 condamnations pour 1000 habitants en 1883 en Algérie

44 journées de prison distribuées pour 1000 habitants en 1883 en Algérie

Le « code de l'indigénat » fortement critiqué dès ses débuts

Dès 1890, le « code de l'indigénat » est qualifié de « monstre juridique » car il est le symbole de l'inégalité entre « indigène » et « citoyen » français.

Ce code est critiqué car il ne respecte pas les principes républicains et les droits humains :

- Le principe d'égalité n'est pas respecté puisque les « indigènes » ont moins de droits.
 - Le principe de justice n'est pas respecté puisque les peines sont appliquées sans procès donc sans possibilité de se défendre.
- Après la Première Guerre mondiale à laquelle les « indigènes » algériens ont largement participé, les opposants à ce code réussirent à le faire abolir.

Le code de l'indigénat

Quelques repères chronologiques:

1830

Début de la conquête
de l'Algérie par la France

1844

Premier texte mentionnant
des infractions spécifiques
aux « indigènes » comme
l'interdiction de désordre
sur les marchés

1865

Les « indigènes » algériens
sont reconnus comme français
mais comme non-citoyens

1881

Le code de l'indigénat
est inscrit dans la loi

1887

Le code de l'indigénat
est appliqué dans l'ensemble
des colonies françaises

1927

Le code de l'indigénat
est officiellement aboli
en Algérie

1946

Le statut d'indigène
est supprimé du droit
français